

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b>	<b>A1</b>
<b>Soutien à la création et à la transmission d'entreprises</b>	<b>513</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture - JOUE 24/12/2013 L 352/9,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 relative au règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1 - Accompagner et financer les projets de création et de reprise d'entreprise

**ATTRIBUE**

une subvention de 500 000 € à Initiative Pays de la Loire sur un montant subventionnable de 1 550 000 TTC pour l'abondement du fonds « Pays de la Loire transmission - reprise » au titre de l'année 2020,

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 500 000 €

**AUTORISE**

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales au règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 30% à la notification de l'aide

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en 1.1 annexe 1

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention

**ATTRIBUE**

une subvention d'investissement de 50 000 € à la plateforme Initiative Loire Atlantique Sud sur un montant subventionnable de 425 000 € TTC au titre de son fonds de prêts d'honneur création - reprise pour l'année 2020

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 50 000 €

**AUTORISE**

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales au règlement budgétaire et financier adopté les 20, 21 et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 30% à la notification de l'aide

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en 1.2 annexe 1

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention

**ATTRIBUE**

six subventions de fonctionnement à chacune des six entreprises présentées en 1.3 annexe 1, soit un montant global de 30 000 €, au titre du dispositif « Pays de la Loire Prime Création »,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 30 000 €

**2 - Renforcer la visibilité des aides et la sensibilisation à l'entrepreneuriat**

**ATTRIBUE**

une subvention de 35 000 € à Atlanpole sur la base d'une dépense subventionnable de 127 850 € TTC, pour l'organisation de la manifestation Start-West 2020

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 35 000 €

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante (2.1 annexe 1)

**AUTORISE**

la Présidente à la signer

**AFFECTE**

une autorisations d'engagement d'un montant de 5 000 € pour la remise d'un prix Région à l'une des start-up sélectionnées dans le cadre de la manifestation Start-West 2020

**ATTRIBUE**

une subvention de 7 000 € à l'association PUNCS sur une dépense subventionnable de 20 000 € TTC pour soutenir l'organisation de l'évènement « Les Aventuriers »

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 7 000 €

**3 - Renforcer le rôle d'animation et de coordination de la Région et l'appui aux réseaux régionaux d'accompagnement**

**APPROUVE**

les termes des conventions de partenariat entre la Région et les quatre EPCI en matière de création-reprise d'entreprise pour l'année 2019 et 2020 (3 annexe 1 à 4),

AUTORISE  
la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs